



Les conséquences sociétales catastrophiques de la politique anti-covid du gouvernement Macron

Par [Dr Gérard Delépine](#)

Mondialisation.ca, 08 avril 2022

[nouveau-monde.ca](#)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),
[Économie](#), [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

L'effondrement du PIB (-10%), la forte dégradation de la balance des comptes (-53,2 milliards d'€), l'explosion de la dette publique (+420 milliards d'€), l'aggravation record de la pauvreté et des inégalités sociales, la division de la nation et le recul de la démocratie ne sont pas les conséquences du Covid mais essentiellement des mesures autoritaires scientifiquement infondées qui ont été imposées, des lois d'exception qui les ont autorisées du refus de tout débat démocratique, de la censure, de la persécution des opposants et du « quoiqu'il en coûte » a plus de 400 milliards d'euros.

La santé économique et politique du pays nécessite de rétablir liberté et confiance. Pour la rétablir il est indispensable de supprimer toutes les obligations prétendument sanitaires, de stopper la propagande mensongère provax permanente, les censures, les diffamations contre les opposants et d'ouvrir enfin un débat démocratique équilibré.

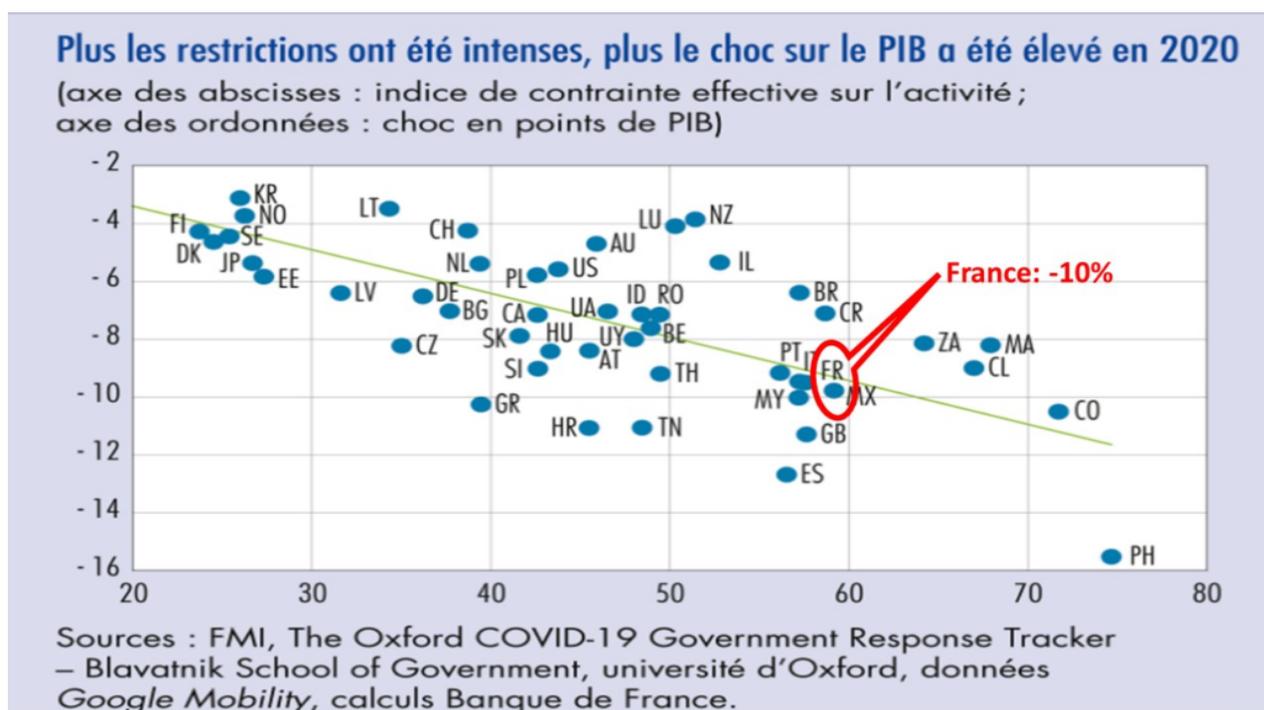
Dans un article précédent,^[1] nous avons dressé le bilan sanitaire sinistre de la politique anti-covid du gouvernement : plus de 100 000 morts qu'on aurait pu éviter si les ukases du gouvernement Macron avaient respecté les données acquises de la science et l'éthique médicale.

Dans ce second article, nous en évaluerons les conséquences sociétales de ce qu'il faut bien appeler une dictature sanitaire du fait de la propagande permanente des médias, l'obscurité des décisions en partie guidées par le cabinet Kinsey, les mensonges d'état, une censure féroce, les diffamations et les persécutions professionnelles et policières des opposants, le non-respect des droits démocratiques fondamentaux...^[2]

Effondrement du PIB (près de -10 %)

En Europe, la baisse du PIB 2020 est directement corrélée à l'intensité et à la durée des mesures restrictives des libertés. L'Espagne (-11 %) et l'Italie (-8,9 %), particulièrement touchées par les confinements lors de la première vague sont les deux États membres qui enregistrent le plus fort taux de récession. Viennent ensuite la Croatie (8,4 %), la Grèce (-8,2 %), le Portugal (-7,6 %) et la France (-8,1 %) où la chute de la consommation des ménages a atteint 7,1 % et l'investissement a reculé de 9,8 %. Cette baisse du PIB français 2020^[3] est à comparer à son augmentation moyenne des dernières années (+2 %),

ce qui permet de chiffrer l'impact réel du confinement sur le PIB à -10 %. Nous avons été parmi les plus victimes de contraintes (indice 60 %) et logiquement nous nous retrouvons avec l'une des plus fortes baisses de PIB.



Cette chute du PIB français constitue le record absolu depuis la dernière guerre.

L'Autriche est dans la moyenne de la récession de la zone euro, avec -6,6 % du PIB réel par rapport à 2019. Quant à l'Allemagne, elle accuse un recul de 4,9 % de son PIB par rapport à 2019.

La Finlande (-2,8 %) et la Suède (-2,8 %) qui n'ont pas confiné s'en sortent beaucoup mieux.

Forte dégradation de la balance des comptes

Les mesures pseudo sanitaires ont entraîné une chute des exportations de 16,7 % aggravant le déficit des comptes courants qui a atteint 53,2 milliards € (-2,3 % du PIB) en 2020, alors qu'il était proche de l'équilibre en 2019 (-16,2 milliards €, soit -0,7 % du PIB).^[4]

Un « *quoiqu'il en coûte* » a plus de 400 milliards d'€

Prise en charge du chômage partiel (plus de 34 milliards €), fonds de solidarité créé pour aider les petites entreprises et les indépendants (19,4 milliards €), exonération de cotisations sociales des entreprises (8,2 milliards €). Les primes (2 milliards €) : au total environ 60 milliards €.

Forte contraction de l'activité économique réduisant les recettes [fiscales](#) et sociales (100 milliards €).

La garantie de l'État de prêts que les banques ont accordé à près de 600 000 entreprises (jusqu'à 300 milliards €), la réassurance publique sur les encours d'assurance-crédit à hauteur de 10 milliards € et celle des crédits-exports de court terme à hauteur de 2 milliards €, soit plus de 310 milliards € d'engagement, dont on ne peut prévoir combien seront effectivement perdus.

« La crise du Covid-19 va coûter 424 milliards € à l'État français sur trois ans » avait annoncé le 13/4/2021 Olivier Dussopt le ministre de l'Action et des comptes publics. Quatre mois plus tard^[5], B. Lemaire chiffrait les sommes déjà dépensées à 240 milliards €.

Dans son [rapport, rendu public le 9 septembre 2021](#), la Cour des comptes^[6] a relevé la forte hausse des dépenses publiques qui représentent 61,8 % du [produit intérieur brut \(PIB\)](#) en 2020 contre 55,4 % en 2019. Cette « *augmentation massive* » a contribué à une hausse des déficits publics, de l'État, de l'assurance-maladie et de l'Unedic.

Explosion de la dette publique

En 2019, avant la crise sanitaire, la dette publique de la France s'affichait à 2378 milliards € (97,6 % du PIB) et le déficit à 3,1 %. L'endettement a crû de 232,4 milliards € en 2020 et devrait croître de 185,8 milliards € supplémentaires en 2021. En 2021, la dette publique atteint 2798 milliards € (113 % du PIB) et le déficit 6,5 %.



En deux ans l'impact des mesures sanitaires sur l'accroissement de la dette atteint ainsi 400 milliards € !

Grâce au très faible taux d'intérêt accepté actuellement par les prêteurs la charge de la dette est momentanément contenue, mais elle fait peser une menace considérable sur notre avenir et notre indépendance lorsque les taux remonteront.

Aggravation record de la pauvreté et des inégalités sociales

Les mesures anti-Covid 19 imposées sans fondements scientifiques par le gouvernement Macron (sur les conseils du cabinet McKinsey ?) ont déstabilisé des situations budgétaires déjà très serrées.

Quand les maigres ressources baissent alors que les dépenses augmentent (du fait de la fermeture des cantines scolaires ou de l'augmentation des dépenses d'électricité et de gaz), les privations deviennent quotidiennes.^[7] La crise agit ici comme le puissant révélateur

d'une insécurité alimentaire^[8] déjà établie.

En 2020, 7 millions de personnes auraient eu recours à l'aide alimentaire, soit près de 10 % de la population française^[9] contre 2,6 millions en 2006. Du jamais-vu depuis près de 70 ans.

David Nabarro, envoyé spécial de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a d'ailleurs appelé à cesser d'envisager le confinement comme moyen principal de lutte contre le covid-19^{[10][11]} en pointant les conséquences néfastes de ces mesures :

« Le confinement a des conséquences que vous ne devez jamais minimiser, celle de rendre les gens pauvres, beaucoup plus pauvres. »,

ajoutant :

« les politiques actuelles de confinement produisent des effets désastreux sur la santé publique à court, moyen et long terme. ».

L'appauvrissement des pauvres s'est accompagné d'un enrichissement record des ultrariches (27,5 %) aggravant d'autant les inégalités. La banque suisse UBS et le cabinet de conseil PwC dans leur rapport 2020 sur les milliardaires^[12], estiment à 10 200 milliards dollars la fortune des 2000 plus riches du monde.

Selon le rapport 2022 d'[Oxfam](#)^[13] présenté par Quentin Parrinello :

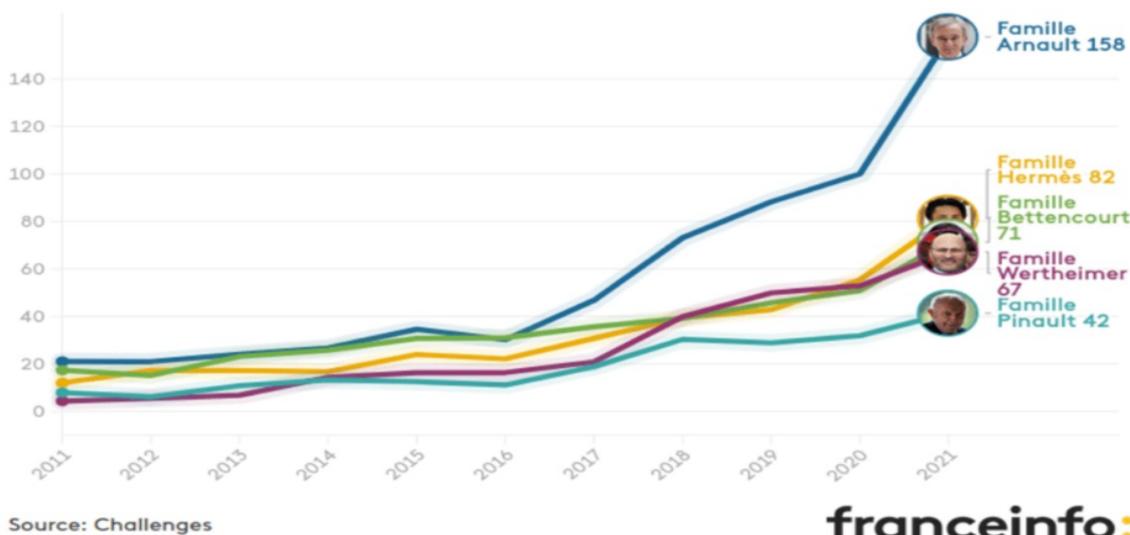
« la fortune des milliardaires dans le monde a plus augmenté en 19 mois de pandémie qu'au cours de la dernière décennie. Depuis la pandémie, le monde compte un nouveau milliardaire toutes les 26 heures, alors que 160 millions de personnes sont tombées dans la pauvreté.

Avec les 236 milliards € supplémentaires engrangés en 19 mois par les milliardaires français, on pourrait quadrupler le budget de l'hôpital public ou distribuer un chèque de 3500 euros à chaque Français.

Les 5 premières fortunes de France ont doublé leur richesse depuis le début de la pandémie. Elles possèdent à elles seules autant que les 40 % les plus pauvres en France.

Evolution de la fortune des cinq familles les plus riches de France depuis dix ans

Montant au mois de septembre de chaque année, en milliards d'euros



« La hausse des grandes fortunes est un phénomène mondial, mais les fortunes françaises ont particulièrement progressé. Bernard Arnault est le deuxième homme qui s'est le plus enrichi au monde depuis le début de la crise, derrière Elon Musk ».

Une catastrophe éducative sans précédent

Les enfants n'ont rien gagné et énormément perdu des fermetures d'écoles. Les conséquences des fermetures de classes pendant 12 semaines, de l'enseignement à distance, des demi-jauges, du port obligatoire des masques n'ont fait l'objet d'aucune évaluation publiée dans des revues à comité de lecture. Et les multiples demandes de preuves de la CNIL concernant l'efficacité des passes sont toujours sans réponse du gouvernement.

Dès avril 2020, l'ONU avait lancé un cri d'angoisse prémonitoire contre les fermetures de classes :

« 188 pays ont imposé des fermetures d'écoles à l'échelle nationale, touchant plus de 1,5 milliard d'enfants et de jeunes. Il est difficile d'imaginer les conséquences potentielles de ces mesures sur l'éducation des jeunes d'aujourd'hui, et le développement de leur capital humain. »

Dans leur rapport du 6 décembre 2021, la Banque Mondiale^[14], l'UNESCO et l'Unicef ont estimé que la déscolarisation des enfants risque déjà de leur faire perdre près de 17 000 milliards \$ de revenus, soit environ 14 % du PIB mondial actuel.

En France, la fermeture de 12 semaines des classes et les autres mesures anticovid-19 ont été responsables d'une forte aggravation du décrochage scolaire^[15] qui n'est plus limité aux enfants défavorisés, mais menace maintenant tous les jeunes.

Selon « le Média de l'école »^[16] les enseignants interrogés définissent un élève désengagé

comme un élève qui ne prend plus part aux activités proposées par l'enseignant ou un élève qui ne communique plus. Près de 20 % des élèves ne paraissent pas engagés dans la scolarité depuis le début du confinement. Ils seraient 30 % dans les collèges et lycées des Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP). Par ailleurs, 40 % des élèves désengagés n'étaient pas identifiés par leurs enseignants comme des élèves à risque de décrochage, avant le confinement.

Les étudiants ont souffert tout autant des conditions inédites^[17] et/ou de l'isolement et des conséquences financières du confinement : 31 % d'entre eux ont déclaré être en détresse psychologique et 10 % des étudiants confinés seuls déclarent avoir bu de l'alcool tous les jours.

43 % des étudiants suivis par M Wathelet^[18] présentaient des troubles sévères de la santé mentale : détresse, stress, idées suicidaires, anxiété, dépression...

Entre la perte ou la diminution de l'activité salariée (pour 58 % des étudiants), l'annulation ou le report des stages (78 %) ou encore l'interruption des mobilités internationales et des programmes d'échanges (pour 72 % des étudiants), l'incertitude économique liée aux conséquences économiques des mesures sanitaires rendent les jeunes inquiets pour leur avenir.

25 % des étudiants ont modifié leurs projets d'orientation, et 21 % d'entre eux estiment que leurs chances d'insertion sont devenues mauvaises en France.

La psychologue M-E Dupont dénonce l'apprentissage à distance et sa grande inefficacité à terme^[19]:

“L'enseignement numérique ne permet pas que les informations passent dans la mémoire à long terme. Avec l'ordinateur, vous avez une déprivation sensorielle. Elle a vu des étudiants antérieurement brillants « en état quasi végétatif » en fin d'année scolaire, n'ayant peu ou pas de souvenirs des sujets étudiés. La mémoire immédiate a permis de passer les examens et basta. L'ordinateur désynchronise les cycles cérébraux et c'est la nuit qu'on mémorise. Et si on est tout le temps sur l'ordinateur, on dort mal et on ne mémorise plus.”

L'alternance de cours en direct et de cours à distance entraîne une concentration moindre et une perte d'apprentissage. Nombre d'élèves du primaire ne parviennent plus à rester concentrés ou présentent des phobies scolaires, les lycéens manquent de motivation et décrochent, les étudiants en situation de fragilité économique et affective baissent les bras et abandonnent plus ou moins leurs études.

En septembre 2021, le second baromètre de l'éducation des jeunes en France, un sondage réalisé par Opinion Way^[20] pour les Apprentis d'Auteuil montrait que « *près d'un jeune sur cinq se déclare en difficulté scolaire en France, soit près de 1,3 million de jeunes de 16 à 25 ans* ». *Phénomène en hausse du fait de l'impact des mesures sanitaires, d'un contexte familial dégradé et système éducatif inadapté.* Loin d'être un épiphénomène, c'est un véritable fait social : 44 % des jeunes en France avouaient avoir rencontré des difficultés scolaires. Par ailleurs, en France, 12,9 % des jeunes de 15 à 29 ans sont sans emploi, ni formation ou simplement déscolarisés.

Une démocratie fragile mal défendue par ceux censés le faire

La crise covid a été marquée par un état d'urgence totalement injustifié permettant au gouvernement de légiférer par décrets violant les droits fondamentaux de l'homme, sans qu'aucun des organismes censés les protéger (médiateur de la république, conseil d'État, conseil constitutionnel) ne réagisse.

Les interdictions de circuler lors des confinements, les couvre-feux...

Aucune de ces mesures liberticides n'a jamais prouvé son efficacité médicale. Aucune de ces mesures liberticides n'a été efficace. Toutes constituent des atteintes majeures à nos libertés.

Avant le covid, l'astreinte à domicile (confinement) représentait une peine qui ne pouvait être prononcée que par un juge envers un criminel. Nous avons tous été considérés comme des criminels par le gouvernement Macron !

Auparavant les couvre-feux n'avaient été utilisés qu'en temps de guerre et les autorisations de sortie (ausweiss) inventées par les Allemands lors de l'occupation. Le gouvernement Macron l'a fait, car il avait déclaré la guerre au virus (ou au peuple qui l'hébergeait ?)

Rétablissement du délit d'opinion pour les médecins

La Révolution française avait supprimé le délit d'opinion et l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 déclare que :

“Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.”

La charte de l'ONU de décembre 1948 stipule :

“Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.”

Mais, pour empêcher tout débat démocratique sur l'efficacité de sa politique anticovid, le gouvernement macron a rétabli le délit d'opinion pour les médecins. Le 24 décembre 2020, Castex a publié un décret modifiant l'Article R. 4127-19-1 du code de santé publique afin d'interdire aux médecins d'exprimer des opinions autres que la doxa officielle. Le nouvel article R. 4127-19-2 précise que le médecin qui communique avec le public doit *suivre l'avis du conseil de l'ordre*.

III. — *Les communications mentionnées au présent article tiennent compte des recommandations émises par le Conseil national de l'ordre.*

C'est donc maintenant le conseil de l'ordre qui détermine la vérité médicale !

Il le fait sans mesure en poursuivant tout médecin qui a le courage d'exprimer une vérité qui n'est pas bonne à dire comme Didier Raoult, Christian Péronne et bien d'autres pour avoir simplement exprimé leur opinion.

Dans le même temps, il refuse de faire respecter la loi qui oblige les médecins de plateau à préciser leurs liens d'intérêts et ne s'offusque pas des mensonges marchands que professent souvent les médecins des médias.

Rétablissement de la censure

Les géants du net, Facebook, google, tweeter ont installé des censeurs féroces supprimant les comptes ou dissimulant les textes qui ne participent pas à l'hystérie Covid.

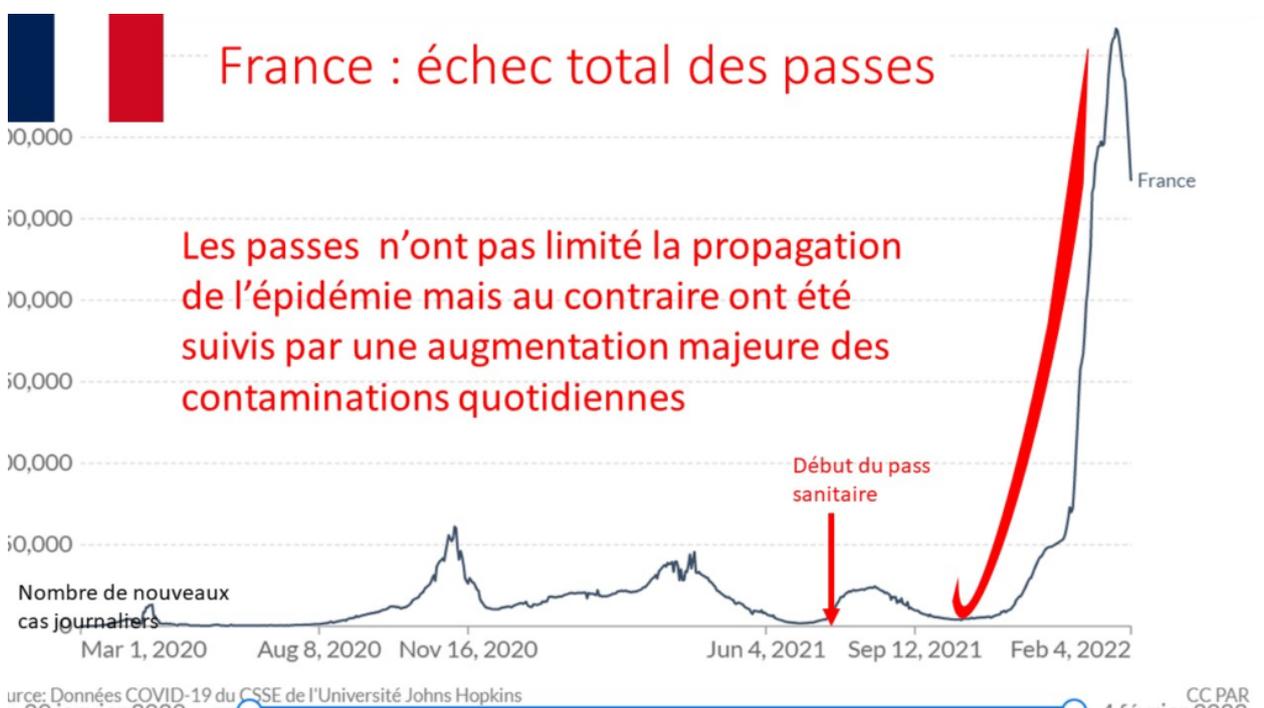
Les [dispositions héritées de la loi de 1881](#) sur le droit de la presse ne suffisant pas au gouvernement Macron, une loi "anti fausse information" a été votée dès le 20 novembre 2018 (promulguée le 22 décembre 2018) ce qui n'a pas empêché le ministère d'être souvent le premier diffuseur de désinformations.^[21]

Mais comme elle ne suffisait pas, Emmanuel Macron a installé une commission prétendument indépendante présidée par le sociologue Gérard Bronner et dont les membres, choisis par l'Élysée ont la fâcheuse habitude d'user du terme "complotisme" comme d'un anathème contre quiconque pense mal.^[22] Ils ont créé le ministère de la vérité cher à Orwell.

La France prend-elle pour modèle de liberté de la presse l'URSS ou la Chine ?

Apartheid et fragmentation de la communauté nationale par les pass

Ni le pass sanitaire ni le pas vaccinal n'ont permis de ralentir l'épidémie qui s'est propagée comme jamais auparavant lorsqu'ils étaient en vigueur. Cette inefficacité avérée a motivé leur abandon par tous les autres pays européens qui les ont institués.



Mais les mensonges des médias et du gouvernement Macron sur leur utilité espérée ont fait accepter par le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel les pass, mesures pourtant totalement contraires aux droits du citoyen et à notre devise "Liberté-Egalité-Fraternité" aboutissant à une instrumentalisation des institutions censées servir le peuple et non le

pouvoir.

Seul le défenseur des droits a émis des réserves, appelant de ses vœux :

“l’organisation d’un débat démocratique public de fond et regretter vivement le choix d’une procédure accélérée compte tenu de l’ampleur des atteintes aux droits et libertés fondamentales prévues par ce projet de loi ainsi que du caractère inédit de certaines dispositions qu’il comporte...”

Le caractère discriminatoire de ces mesures ne peut être écarté. Elles n’apparaissent pas proportionnées à l’objectif de sauvegarde de la santé publique qu’elles poursuivent.”

Ces pass ont créé un véritable apartheid dans la population selon le statut vaccinal et désigné les vaccino prudents à la vindicte des vaccinés. La célèbre phrase présidentielle : *“je veux emmerder les non-vaccinés”* témoigne à la fois de son mépris des Français et de la démocratie.

Violation des principes de Nuremberg et de la convention d’Oviedo

Les médecins nazis ont été condamnés à la pendaison parce qu’ils avaient imposé des traitements expérimentaux sans accord libre éclairé des personnes traitées. Le code de Nuremberg a ensuite été transposé en droit international par la Convention d’Oviedo signée par la France.

Compte tenu du caractère expérimental des pseudo vaccins (leurs essais phase 3 ne seront terminés qu’en 2023) les obligations vaccinales décrétées pour de nombreuses professions violent clairement la convention d’Oviedo que nous nous sommes pourtant engagés à respecter. Mais URSULA VAN DER LAYEN présidente de la Commission européenne a appelé à violer le code de Nuremberg en déclarant : *“je pense qu’il est compréhensible et approprié de potentiellement penser à la vaccination obligatoire au sein de l’Union européenne”*.

Diffamation, menaces et persécutions des opposants

L’exemple du professeur Raoult est éloquent. Parce qu’il a osé proposer un vieux traitement qui ne coûtait presque rien, il a été victime d’une campagne organisée de diffamation d’une violence inouïe, puis de menaces personnelles (y compris de menaces de mort), puis de plaintes infondées d’une société savante sponsorisée par Big Pharma et même d’une condamnation scandaleuse du conseil de l’ordre.

Suppression du droit au travail des opposants

Le docteur Pascal Sacré, Benoit Ochs et Denis Agret ont été chassés de leur poste ou interdits d’exercer, comme Philippe De Chazournes et bien d’autres alors qu’ils n’avaient commis aucun délit, ni été l’objet de plainte de patients.

Les soignants vaccino prudents ont été chassés de la profession sans droit aux indemnités chômage ou RSA, ce qui a augmenté le nombre de déserts médicaux et contraint près de 20 % des blocs opératoires à réduire le nombre d’interventions et de nombreux services d’urgence à fermer, le ministre pleurant ensuite qu’il n’était pas responsable de la pénurie de personnel !

L'exécutif bafoue continuellement le bloc constitutionnel depuis le début de la crise. Les conséquences sont désastreuses pour la Nation. Mise en place d'un Comité scientifique et du Comité Analyse, Recherche et Expertise (CARE), dont certains membres ont des liens d'intérêts avec l'industrie pharmaceutique et qui de ce fait, ne peuvent être objectifs quant aux décisions à prendre concernant la santé des citoyens.

Dr Gérard Delépine

Notes :

[1]

<https://nouveau-monde.ca/le-bilan-de-la-politique-sanitaire-du-quinquennat-de-macron-est-desastreux/>

[2] Depuis la publication de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, des ordonnances, décrets, lois de prorogation ont été appliqués sans qu'aucun contre-pouvoir n'ait pu remettre en cause le caractère inconstitutionnel de ces mesures. Nous pouvons le constater à la lecture de la décision du Conseil constitutionnel n° 2020-808 DC du 13 novembre 2020, relative à la loi autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, par laquelle le Conseil constitutionnel refuse de censurer ladite loi alors que : — le gouvernement a utilisé la procédure des votes bloqués (art. 44, al.3 de la Constitution), empêchant ainsi d'adopter un amendement réduisant la période de confinement (amendement qui avait été adopté lors du premier vote).

[3]

https://www.lepoint.fr/economie/covid-19-le-pib-a-chute-de-8-3-en-2020-une-recession-historique-29-01-2021-2411756_28.php

[4] <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/278462.pdf>

[5] B Lemaire interview sur France Inter du 30 août 2021

https://www.challenges.fr/economie/la-facture-du-quoi-qu-il-en-coute-s-eleve-a-240-milliards_778588

[6] La Cour des comptes rapport, les dépenses publiques pendant la crise et le bilan opérationnel de leur utilisation rendu public le 9 septembre 2021

<https://www.vie-publique.fr/rapport/281413-rapport-sur-depenses-publiques-pendant-la-crise-et-le-bilan-operationnel>

[7] Secours Catholique, 2020,

www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/rs20-bd.pdf.

[8] Une personne est en situation d'insécurité alimentaire lorsqu'elle n'a pas un accès régulier à suffisamment d'aliments sains et nutritifs pour une croissance et un développement normaux et une vie active et saine.

[9] SECOURS CATHOLIQUE – CARITAS FRANCE ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE 2021

<https://www.unafo.org/app/uploads/2021/11/rs21.pdf>

[10] 8 octobre 2020 dans l'hebdomadaire britannique The Spectator

[1 1]

<https://thespectator.info/2020/10/12/who-reverses-course-says-lockdowns-are-too-damaging-and-shouldnt-be-primary-covid-response/>

[12] Riding the storm

<https://www.pwc.ch/en/insights/fs/billionaires-insights-2020.html>

[13] Oxfam rapport 2022 les inégalités tuent

<https://www.oxfamfrance.org/rapports/dans-le-monde-dapres-les-riches-font-secession/>

[14] Banque mondiale Les pertes d'apprentissage dues à la COVID-19 pourraient coûter à cette génération d'étudiants près de 17 000 milliards de dollars de gains à vie

<https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2021/12/06/learning-losses-from-covid-19-could-cost-this-generation-of-students-close-to-17-trillion-in-lifetime-earnings>

[1 5]

<https://www.ouest-france.fr/education/rentree-scolaire/970-000-eleves-ont-decroche-lors-du-confinement-6947547>

[1 6]

<https://mediadelecole.wordpress.com/2020/11/17/actu-le-confinement-a-multiplie-les-cas-de-decrochage-scolaire/>

[17] <https://www.studyrama.com/actualite/covid-19-l-impact-de-la-crise-sur-les-conditions-de-107200>

[1 8]

<https://www.letudiant.fr/lifestyle/Sante-mutuelle-et-assurance/sante-mentale-la-crise-sanitaire-pese-encore-sur-les-etudiants.html>

[19] [Marie-Estelle Dupont : « Les Français sont fragilisés par cette pression, ce chantage, cette manipulation... » \(lemediaen442.fr\)](#)

[2 0]

<https://www.lejournaltoulousain.fr/societe/detrochage-echec-scolaire-en-hausse-depuis-le-debut-de-la-crise-132438/>

[21] Rappelez-vous les crédos des masques

[2 2]

<https://www.franceinter.fr/emissions/en-toute-subjectivite/en-toute-subjectivite-du-lundi-04-octobre-2021>

La source originale de cet article est [nouveau-monde.ca](https://www.nouveau-monde.ca)

Copyright © [Dr Gérard Delépine](https://www.nouveau-monde.ca), [nouveau-monde.ca](https://www.nouveau-monde.ca), 2022

Articles Par : [Dr Gérard Delépine](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca